Département de l'Ariège

MAIRIE DE LOUBIERES

Téléphone: 05.61.05.33.65

courriel : mairie.loubieres@orange.fr

Compte- Rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2025

Présent.es : Bélard Denis, Cavailles Muriel, Jean Daniel, Jean Frédéric, Laurens Nadine, Morandeira Anne, Vignes Fabienne
Excusé.es : Augé Chantal (procuration à D. Bélard), Michelon Quentin.

Secrétaire de séance : Vignes Fabienne

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent (10/09/2025).

1) **Financement voirie et sentiers de randonnée**

Monsieur le Maire présente une proposition d'autofinancement : étant donné les investissements envisagés par la commune, le Conseil Municipal prévoit un autofinancement pour la réalisation des travaux de voirie et les sentiers de randonnée.
Cet autofinancement reposerait sur la vente de l'appartement communal situé 6 bis chemin des Marcous rénové dernièrement par la commune, à la fin du bail actuel.

2) **Concours des villes et Villages Fleuris 2025**

Pour sa première participation, la commune vient d'être primée par le jury.
Lors de la cérémonie du mardi 16 septembre 2025, le jury et madame la Président du Conseil Département nous a remis le 2ème prix ex aequo concernant la catégorie : communes entre 300 et 1 000 habitants.
Ce concours vise à récompenser les communes engagées dans la valorisation paysagère de leur territoire dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles pour une qualité de vie offerte aux habitants.
Le compte-rendu complet de la visite du jury est consultable sur le site de la commune.

3) **<u>Cérémonie de 11 novembre</u>**

Déroulement de la cérémonie :

10h30 : regroupement place de la mairie

11h00 : cérémonie au monument aux morts de Loubières ;

11h30 : cérémonie au monument aux morts de St-Jean-de-Verges ;

12h00 : vin d'honneur à la mairie de Loubières.

4) **<u>Elections municipales 2026</u>**

Le prochain scrutin se tiendra le 15 mars 2026, avec un second tour éventuel le 22 mars. La date limite d'inscription sur les listes électorales en vue de participer à ces élections est le 23 février 2026.

Candidatures : Pour une commune de la taille de Loubières, le nombre théorique de conseillers municipaux est fixé à 11. Les mesures d'adaptation aux difficultés à composer des listes répondant aux nouvelles exigences notamment de parité permettent de constituer des listes de 9 à 13 personnes.

La parité devra être strictement respectée avec une alternance entre femmes et hommes. Seul.e le ou la premiere.e adjoint.e peut être de même sexe que le ou la maire.

5) **<u>Fermeture du réseau cuivre :</u>**

Notre commune fait partie du Lot3. Dont la fermeture commerciale interviendra le 31/01/2026 et la fermeture technique le 31/01/2027

6) **<u>Questions diverses</u> : néant**

Séance clôturée à 19h45.

La secrétaire

Fabienne VIGNES